

Paris, le 09 MARS 1994

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

A

Messieurs les préfets de région  
Directions régionales de la jeunesse  
et des sports

DAF/MV/MP/KB  
Affaire suivie par :  
Michèle VALLEE (DAF)  
Poste 9990  
Yves BAZIN (DAF 2)  
Poste 9174

Mesdames et Messieurs les préfets  
de département  
Directions départementales de la  
Jeunesse et des Sports

Messieurs les directeurs des écoles  
et instituts nationaux

INSTRUCTION N°: 94-052 JS

Messieurs les directeurs des centres  
d'éducation populaire et de sport

Objet : Référentiel de compétences spécifiques aux activités socio-culturelles du BAPAAT  
(additif à l'instruction n°93-166 JS du 13 septembre 1993).

Réf. : Décret n° 93-53 du 12 janvier 1993.  
Arrêté du 19 janvier 1993.  
Arrêté du 4 mars 1993.  
Arrêté du 10 août 1993 et du 24 novembre 1993.

PJ. : 3

L'arrêté du 24 novembre 1993, publié au Journal Officiel du 16 décembre 1993, élargit la liste des activités socio-culturelles utilisables comme support technique de l'activité professionnelle des titulaires du BAPAAT.

Figurent désormais sur cette liste :

- Les activités manuelles
- Les activités de découverte de l'environnement
- Les activités théâtrales.

Vous trouverez en annexe à la présente instruction :

- les référentiels de compétences spécifiques à ces activités à l'exception du référentiel « environnement » qui vous sera adressé très prochainement,
- le référentiel « image et son » spécialité vidéo.

Vous voudrez bien en assurer la plus large diffusion auprès des organismes de formation agréés, ainsi qu'auprès des membres des jurys appelés à examiner les candidats au BAPAAT.

## REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES MANUELLES (spécialité : Artisanat local)

### PRATIQUE D'UNE ACTIVITE

L'assistant animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Etre capable de réaliser divers objets artisanaux en utilisant au moins une famille parmi les éléments suivants (éléments végétaux ou éléments de récupération ou matériaux divers : bois, fer, carton...);
- Etre capable, à partir d'un guide ou d'un ouvrage technique, de comprendre une technique de réalisation d'un objet artisanal ;
- Etre capable de faire appliquer les règles de sécurité liées à l'utilisation d'outils à main ;
- Avoir une connaissance élémentaire du vocabulaire, des outils, du matériel lié à la famille d'éléments utilisés ;
- Etre capable de choisir ses matériaux et savoir comment se les procurer.

Dans sa pratique professionnelle, l'assistant animateur technicien doit en outre :

Etre capable d'animer un atelier collectif de fabrication d'objets artisanaux à partir soit d'éléments végétaux, soit de matériaux divers (bois, fer, carton...), soit d'éléments de récupération ;

Etre capable de guider l'expression individuelle et collective du groupe dans la réalisation d'objets artisanaux ;

Etre capable de préparer une exposition d'objets artisanaux ;

### APPRECIATION D'UN ENVIRONNEMENT SPORTIF ET SOCIO-CULTUREL

Inclure :

- Etre capable de répertorier les artisans professionnels exerçant dans leur environnement proche ;
- Pouvoir identifier les partenaires du développement de l'artisanat dans une région ;
- Etre capable de valoriser les personnages historiques et les lieux de mémoire à travers la créativité artisanale.

### DROIT

Inclure :

Acquérir les notions minimales de réglementation en matière de vente d'objets.

### TECHNIQUES DE COMMUNICATION

Inclure :

Etre capable de mener une campagne d'information minimale en direction des différents publics pour la promotion d'une exposition.

### MESURES ET INSTRUMENTATION

Inclure :

Etre capable d'effectuer des mesures simples et de les reporter sous la forme de croquis cotés (à deux dimensions au minimum)

### COMPTABILITE

Inclure :

Calculer un prix de revient et un prix de vente

## REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES THEATRALES

### PRATIQUE D'UNE ACTIVITE

#### 1. *Pratique personnelle :*

L'assistant animateur technicien doit être capable de :

##### 1.1 *Pratique vocale :*

- Préparer sa voix à l'aide d'exercices spécifiques simples (techniques respiratoires, attitudes corporelles, exercices vocaux, pratique du chant).
- Connaître, dans ses données les plus élémentaires, le mécanisme du jeu vocal : air, colonne d'air, cordes vocales, résonateurs et pause de voix.

##### 1.2 *Pratique corporelle :*

- Savoir occuper l'espace, se situer, se déplacer dans l'espace (marche et demi-tours).
- Savoir différencier, dans une pratique, le mime et la pantomime.
- Effectuer pour lui-même un échauffement tant vocal que corporel.

##### 1.3 *pratique d'une activité théâtrale :*

- Lire dans de bonnes conditions un texte dramatique et aborder différentes approches d'un texte (compréhension du texte, choix d'un parti pris, notion de scénographie, interprétation d'un personnage).
- Avoir des notions élémentaires de scénographie : être capable de choisir des décors, costumes et éclairage correspondant au « parti pris » choisi.
- Interpréter un personnage correspondant au « parti pris » choisi.
- Donner une interprétation d'un texte court.
- Avoir des connaissances élémentaires sur l'histoire du théâtre.
- Avoir des notions de régies d'éclairage, de son et de vocabulaire technique théâtral simple (ex : cour, jardin, pendrillons, monter, descendre, etc...).

#### 2. *Pratique professionnelle :*

- Conduire un groupe dans un travail d'échauffement général et de technique de base, de manière correcte et juste, en incluant les étapes pédagogiques nécessaires au jeu théâtral : travail corporel, vocal, improvisation, ateliers de réalisation.
- Guider l'expression individuelle et collective du groupe dans une interprétation théâtrale dans le « parti pris » choisi.
- Accompagner la réalisation de marionnettes et masques simples, des accessoires et éléments de décor avec différents matériaux appropriés, dans un projet théâtral prévu par un cadre de niveau supérieur de qualification.
- Mettre en place des ateliers de fabrication : aménagement de l'espace, achat de matériel selon un plan défini ;

### APPRECIATION D'UN ENVIRONNEMENT SPORTIF ET SOCIO-CULTUREL

- Connaître le milieu de travail, les différents réseaux théâtraux de proximité amateurs et professionnels.
- Connaître les lieux et personnes ressources de sa pratique.
- Connaître les grandes structures et institutions régionales et nationales et les moyens d'information (revues, colloques, etc...) de l'action théâtrale.

### CONNAISSANCE DES INCIDENCES BIOLOGIQUES DE LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE

- Connaître les conséquences physiologiques d'exercices respiratoires et vocaux mal adaptés : utilisation forcée de la voix, suroxygénation...
- Connaître les moyens simples de relaxation et être capable de les mettre en œuvre.

### **COMPTABILITE**

- Etre capable de réunir les éléments nécessaires aux déclarations obligatoires (par exemple droits d'auteur...).
- Etre capable d'assurer une billetterie et sa comptabilité.
- Savoir tenir une caisse (espèces, chèques, etc...).

### **DROIT**

- Etre informé des contrats de travail spécifiques à l'activité théâtrale et aux intermittents du spectacle.
- Connaître les règles régissant la sécurité des salles : nature des scènes et protection incendie, plan d'évacuation, emplacement des extincteurs, respect des couloirs d'évacuation, capacité des salles, sécurité des individus (assurances et accidents du travail).
- Connaître les obligations en matière d'assurance des personnes et des biens, lors des spectacles ou autres manifestations publiques, côté salle, côté scène (plein air, gradins).
- Connaître les règles régissant les activités annexes (boissons, vestiaires, loteries).

### **TECHNIQUE DE SECRETARIAT ET DE DOCUMENTATION**

- Etre capable de tenir des fichiers.
- Etre capable de rechercher et classer des documentations (matériel technique, listes de présence, inscriptions, réservations) selon une classification préétablie.

### **LOGISTIQUE**

- Etre capable de comprendre et expliquer le mode d'emploi des matériels.
- Etre capable d'assurer l'installation de matériels propres à un spectacle donné avec sécurité (éclairage, décors, échafaudage) ;
- Etre capable de charger, décharger transporter, installer du matériel dans de bonnes conditions de sécurité pour le matériel et pour soi-même.
- Etre capable d'identifier les différents appareils, leurs spécificités techniques ; assurer une maintenance simple ainsi que le démontage des appareils correspondant à son niveau de maîtrise technique (ex : ampoules de projecteurs, gélatines, câbles...).

### **TECHNIQUES DE COMMUNICATION**

Etre capable d'accompagner un groupe dans la conception d'une affiche, d'un tract sans en omettre les éléments publicitaires (lieux, dates, horaires, titre, etc...), propres au spectacle concerné, d'en assurer le plan de diffusion et d'en contrôler la réalisation.

### **EXPRESSION ECRITE ET ORALE**

Etre capable de comprendre et expliquer notes de services, règlements intérieurs, etc...

### **AUDIOVISUEL ET MATERIAUX SONORES**

- Les mots suivants doivent être connus : micro, volume sonore, saturation, magnétoscope, magnétophone, carrousel.
- Capacité à installer et utiliser ces appareils.

### **MONTAGE/ASSEMBLAGE**

- **Etre capable de mettre en place, monter, démonter, transporter les éléments de décors, costumes et accessoires dans de bonnes conditions de conservation.**
- **Etre capable de faire respecter les normes de sécurité dans les espaces de spectacle.**

\*\*\*